

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020-033
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2019

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	19
De votants :	22
Contre :	0
Abstention :	3
Pour :	19

L'an deux mille vingt, le 22 JUIN à 18h00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CZERWINSKI Bernard, Maire, suite à la convocation en date du 17 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame BIGOTTE Kataline, Madame GOLAWSKI Micheline, Madame DEMBSKI Karin, Madame RICQ Corinne, Madame DROLEZ Nora, Madame STOREZ Sandra, Madame PERSYN Corinne, Madame VILLETTE Jocelyne, Madame PALKA Anne-Marie, Monsieur CZERWINSKI Bernard, Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur HAVART Fabrice, Monsieur CAPELLE David, Monsieur VANDENDRIESSCHE Quentin, Monsieur BEDRA Raymond, Monsieur DUBREU Jean-Marc, Monsieur DRAPIER Nicolas, Monsieur BALAN Joël, Monsieur BRICOURT Jean-Bernard.

Etaient absents : Madame SAUVAGE Delphine, Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy, Monsieur DIEU Jacques, Madame MARCHAND Amandine.

Ont donné pouvoir : Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy ayant donné pouvoir à Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur DIEU Jacques ayant donné pouvoir à Monsieur CAPELLE David, Madame MARCHAND Amandine ayant donné pouvoir à Monsieur BALAN Joël.

La séance ouverte à 18h03, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.
Monsieur DUBREU Jean-Marc est désigné comme secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,
Vu la convention du 9 novembre 2015 liant la commune de Drocourt à l'Établissement Public Foncier du Pas-de-Calais,

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et que ce bilan est annexé au compte administratif de la commune,

Considérant le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune au cours de l'année 2019 en prenant en compte le stock foncier de l'Établissement Public Foncier du Pas-de-Calais établi le 15 juin 2020,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, :

- De prendre acte du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par l'Établissement Public Foncier du Pas-de-Calais dans le cadre de son partenariat avec la commune en 2019,

BILAN 2019	Montant des opérations		
	A fin 2018	2019	Total
OP2062 Bien 11354 de 234 m ² - 17 Rue Arthur Loucheux	-48 443,19	99 130,38	50 687,19
OP2062 Bien 11611 de 1 133 m ² - 231 Route d'Arras	-310 179,07	642 584,22	332 405,15
OP2062 Bien 11705 de 138 m ² - 4 Rue Georges Capelle	-117 350,47	236 534,94	119 184,47
OP2062 Bien 11949 de 667 m ² - 27 Rue Arthur Loucheux	-255 251,06	508 932,40	253 681,34
OP2062 Bien 12395 - 29B Rue Arthur Loucheux	0,00	529,23	529,23
Total	-731 223,79	1 487 711,17	756 487,38

➤ De prendre acte du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune,

BILAN 2019	Opérations	Montant des opérations 2019
Cessions	AD 184 - AD 185 - AD 65 - Angle des Rues Doisy et Loucheux à Coopartois	70 000,00
	AD 110 - Rue Louis Doisy	15 000,00
	Total	85 000,00

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE



[Handwritten signature in blue ink]

Accusé de réception en préfecture
062-216202770-20200622-DELIB-2020-033-
DE
Date de télétransmission : 24/06/2020
Date de réception préfecture : 24/06/2020